
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 mai 2020
Séance tenue le 26 mai 2020

Résolution: CM20 0551

Motion non partisane visant à permettre à tous les électeurs de voter par la poste

Attendu que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur notre société pendant plusieurs années, car les médecins et les scientifiques laissent entendre que plusieurs vagues pourraient nous toucher successivement au cours des prochaines années;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale;

Attendu que nos prochaines politiques devraient viser la réduction des risques;

Attendu que les élections municipales amènent beaucoup d'électeurs à se réunir dans les bureaux de vote;

Attendu qu'au Québec, des élections municipales sont prévues le 7 novembre 2021;

Attendu que de nombreuses administrations nord-américaines permettent maintenant le vote par la poste et que certaines d'entre elles exigent que les bulletins de vote soient expédiés par la poste;

Attendu que le vote par la poste facilite la participation démocratique et permet de réduire le nombre de personnes qui se réunissent dans les bureaux de vote;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Lionel Perez

- 1- que le conseil accepte le principe de permettre à tous les électeurs d'envoyer leur bulletin de vote par la poste pour les élections municipales de 2021;
- 2- que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée pour examiner les modalités du vote par la poste;
- 3- que l'on demande à la Commission de la présidence du conseil de faire rapport au Conseil d'ici la séance du mois d'août 2020, afin qu'il reste suffisamment de temps pour demander au gouvernement provincial d'effectuer des changements législatifs afin de permettre le vote par la poste.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion. Il nomme plusieurs des appuis qu'il a reçus en indiquant que tous les documents à cet égard ont été déposés au Service du greffe.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil pour en faire l'étude, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil.

Le présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour signifier qu'il accepte la proposition de l'Administration de référer la motion pour étude à la Commission de la présidence du conseil après la confirmation reçue du leader de la majorité, M. Limoges, que la motion serait étudiée dans un délai raisonnable.

La présidente du conseil confirme que l'article 65.05 est référé à la Commission de la présidence du conseil pour étude, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

/pl

Valérie PLANTE

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er juin 2020